

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION SPECIFIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE**

Représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association **Accélérateur M**

siège **Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille
61 Boulevard des Dames – 13002 Marseille**

Représentée par Son Président, Monsieur Frédéric COLLART

ci-après désignée **« l'association »**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le 7 décembre 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence a remporté le prix iCapital décerné par la Commission européenne. Cette récompense valable pour l'année 2023 permet d'asseoir sa position comme territoire de référence en matière d'innovation pour co-construire et expérimenter les services de demain.

Dans sa candidature nommée « Innovative diversity », la Métropole a rapproché tous les acteurs de l'innovation du territoire métropolitain. L'ouverture à l'Afrique et aux innovateurs africains, inscrite à l'Agenda du développement économique et objet de la démarche Provence Africa Connect, a été très appréciée et comprise comme un moteur de la dynamique d'innovation à l'œuvre sur son territoire et de son attractivité internationale.

Sur décision de sa Présidente, la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que capitale européenne de l'innovation a publié le 30 mai 2023 sur sa plateforme d'innovation métropolitaine un appel à projets « soft-landing Provence Africa Connect » destiné à appuyer la visibilité et l'attractivité de l'offre d'accueil et d'accompagnement d'innovateurs africains désireux de s'implanter sur le territoire.

La proposition du consortium réunissant l'Accélérateur M, Marseille Innovation, Eurobiomed, Anima Investment Network et Kedge Business School a été évaluée très positivement. Elle tire sa force et sa pertinence de la réunion de cinq acteurs déjà fortement engagé dans le développement de partenariats avec des écosystèmes d'innovation africains et dans l'accueil sur le territoire d'entreprises innovantes africaines.

Le consortium est coordonné par le binôme Accélérateur et Marseille Innovation qui porteront l'activité d'accueil et d'accompagnement des entreprises africaines sur le territoire, Anima et Kedge se concentrant sur la prospection et le recrutement des candidats, Eurobiomed sur la filière santé.

Le programme de soft-landing Provence Africa Connect, tel que porté par le consortium se positionnera sur cinq thématiques prioritaires, cohérentes avec les filières stratégiques de l'Agenda du développement économique de la Métropole : économie verte (« GreenTech »), santé (« HealthTech »), économie bleue (« BlueTech »), alimentation et agriculture (« AgriTech »), et Industries Culturelles et Créatives (ICC).

C'est sur ce cap fixé par l'agenda du développement économique et la démarche Provence Afrique Connect, dans le prolongement du prix iCapital, et dans le cadre de l'appel à projet et de la réponse proposée par le consortium sélectionné que s'inscrit la présente convention.

L'Accélérateur M est un accélérateur de startups accompagnant de jeunes entreprises innovantes (startups) afin de leur permettre d'accélérer leur développement. La structure a accompagné + de 110 startups à ce jour, lesquelles ont créé plus de 225 emplois directs et levé + de 22 M€. L'Accélérateur M met à la disposition des start-ups, un programme d'accompagnement personnalisé, mêlant expertises, coaching, mentorat, expérimentations et mise en réseau.

Lieu d'échanges et de partenariats ciblés sur la collaboration avec ses homologues africains et méditerranéens, l'Accélérateur M offre également aux futures pépites tournées vers l'international des prestations d'accueil et d'orientation au sein de l'écosystème métropolitain. L'implication d'Accélérateur M dans le projet Soft-Landing Provence Africa Connect permettra à l'association de renforcer ses partenariats clés en Afrique et l'adaptation des accompagnements proposés aux problématiques rencontrées par les entreprises africaines.

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'appui à l'innovation.

Ceci exposé,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir, l'accompagnement et la formation à l'entrepreneuriat innovant, l'appui à la création, à la gestion et au développement d'entreprises innovantes et à l'accélération de leur croissance.

Accélérateur M assure une volonté de se placer à un rang international en renforçant ses partenariats clés avec l'Afrique et s'est associé au consortium réuni pour le projet « soft-landing Provence Africa Connect.

A cette fin, l'association s'engage également à mettre tous les moyens nécessaires la bonne exécution du projet « soft-landing Provence Africa Connect » et à l'atteinte de ses objectifs, à savoir :

- Assurer, en binôme avec Marseille Innovation, la coordination du consortium d'acteurs réunissant l'Accélération M et Marseille Innovation avec Eurobiomed, Anima Investment Network et Kedge Business School.
- Mettre en œuvre sur une durée d'un an, dans une démarche collective avec l'ensemble du consortium, un programme de soft-landing de 10 à 12 innovateurs africains sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence en trois phases (Prospection, Admission, Accompagnement).
- Développer la communication autour de ce programme spécifiquement dédié aux entreprises innovantes africaines pour renforcer la visibilité et l'attractivité de l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence auprès des innovateurs africains ;

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année 2023.

Le détail de la proposition et les indicateurs d'évaluation sont disponibles en Annexe II des présentes.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2023 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités ;
- fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 4 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

4.1 Budget prévisionnel de l'action :

- L'annexe I à la présente convention précise :

-Le budget prévisionnel de l'action, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet de la présente convention, est d'un montant de 45 000 €, réparti comme suit :

Action : « Soft-Landing Provence Africa Connect » : 45 000 €

4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation de la Métropole est d'un montant de 36 000 €.

Cette participation représente 80% du coût total prévisionnel de l'action (*hors contributions volontaires*).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

4.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde, sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION

5.1 Contrôle :

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Métropole. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le refus de leur communication entraîne le remboursement de la subvention.

5.2 Suivi :

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action définie à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

5.3 Évaluation :

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être organisée par la Métropole à tout moment jugé utile.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de la Métropole, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

5.4 Renouvellement :

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 et aux contrôles prévus à l'article 5.1.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES – JUSTIFICATIFS A FOURNIR

6.1 Obligations comptables :

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code du commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :
 - l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
 - l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;
- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président de l'association s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT. La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;
- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

6.2 Justificatifs à fournir par l'association :

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1^{er} janvier au 31 décembre), **s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :**

- **le compte rendu financier (Cerfa n° 15059) de l'emploi de la subvention** signé par le Président de l'association ou toute personne habilitée conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier pris en application de l'article 10 alinéa de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;
- **les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes** prévus par l'article L. 612-4 du Code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel, le cas échéant ;
- **le rapport d'activité de l'année écoulée ;**
- **le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités.**

6.3 Autres engagements :

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à apposer, en respectant la charte graphique métropolitaine, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, les logos :

- De la Métropole,
- De la démarche Provence Africa Connect.

L'association s'engage à faire apparaître sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, la mention-type suivante « *Soft-Landing Provence Africa Connect est un programme soutenu et financé par la Métropole Aix-Marseille-Provence* ».

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition des logos et de la mention-type (photographie, copie des supports par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 9 : AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

ARTICLE 10 : INTANGIBILITE DES CLAUSES

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente convention.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

ARTICLE 12 : RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille, cedex 06. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

**Le Président
Frédéric COLLART**

**La Présidente
Martine VASSAL**

**ANNEXE I - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Accélérateur M
Budget Prévisionnel de l'Action Année 2023**

Budget « Soft-Landing Provence Africa Connect » - Année 2024 - Accélérateur M			
Charges	BUDGET 2024	Produits	BUDGET 2024
60 - Achats	13 000	70 - Production vendue	9 000
Prestations Ateliers Pitch Training / Acting	1 000	Autofinancement	9 000
Prestations Workshops collectifs et thématiques	2 000		
Prestations Coaching externe (5h par projet accompagné)	3 000		
Prestation Expertise externe (10h par projet accompagné)	6 000		
Mise à disposition M'Spaces	1 000		
		74 - Subventions	36 000
62 - Autres services extérieurs	5 000	Métropole Projet « Soft-Landing Provence Africa Connect »	36 000
Frais de déplacement, de missions	1 000		
Frais de réception, événementiel (externes) Take-off / Demo-Day	3 200		
Communication, publications, marketing	800		
64 - Charges de personnel	27 000		
Franck ARAUJO, Directeur général			
Nathanael BRUNET, Responsable Programmes & Partenariats			
Nathalie BRION, Responsable Administrative & CHO			
Fanny POYET, Chargée d'accompagnement			
Thomas TEIXEIRA, Office Manager & Chargé projets audiovisuels			
Julie SAHED, Chargée du programme SL PAC			
- Construction de l'appel à candidature			
- Etude des dossiers de candidature et sélection de la cohorte			
- Etablissement des feuilles de route			
- Suivis et accompagnements mensuels			
- Accompagnement à la recherche de financements			
- Suivis consortium/comités de pilotage			
- Aide et appui à l'implantation			
Service communication et support informatique			
- Communication programme et promotion de la cohorte			
Service administratif et financier			
- Pilotage administratif et financier du dispositif			
Total charges	45 000	Total produits	45 000

ANNEXE II - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Présentation générale du projet



Soft Landing Provence Africa Connect



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

European
Innovation
Council



THE EUROPEAN
CAPITAL OF
INNOVATION
AWARDS 22

Présentation générale du porteur de projet :

L'Accélérateur M est un accélérateur de startups accompagnant de jeunes entreprises innovantes (startups) afin de leur permettre d'accélérer leur développement. La structure a accompagné + de 110 startups à ce jour, lesquelles ont créé plus de 225 emplois directs et levé + de 22 M€. C'est en janvier 2019 que la Métropole Aix-Marseille-Provence a officiellement lancé l'Accélérateur M, en partenariat avec Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Aix Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capenergies, ainsi qu'Aix-Marseille French Tech. L'Accélérateur M met à la disposition des start-ups, un programme d'accompagnement personnalisé, mêlant expertises, coaching, mentorat, expérimentations et mise en réseau.

Lieu d'échanges et de partenariats ciblés sur la collaboration avec ses homologues africains et méditerranéens, l'Accélérateur M offre également aux futures pépites tournées vers l'international des prestations d'accueil et d'orientation au sein de l'écosystème métropolitain.

Actions et références internationales de l'Accélérateur M :

Grâce à la position géostratégique de la Métropole AMP comme Hub de développement économique euro-méditerranéen, l'Accélérateur M a noué des partenariats sur le continent Africain afin de favoriser des échanges, des rencontres et accélérer la dynamique entrepreneuriale. Ainsi, dès avril 2019 lors d'une délégation au Maroc emmenée par la Présidente M. VASSAL, nous avons signé un premier partenariat avec Startups Maroc.

À titre d'exemple, l'Accélérateur M a noué en 2021 un partenariat avec **Connect'innov**, un accélérateur de startups basé en Tunisie dans le secteur de la santé. Ce partenariat a permis à deux délégations tunisiennes de venir découvrir l'écosystème entrepreneurial marseillais pendant plusieurs jours et de rencontrer les acteurs de notre territoire.

À titre indicatif, la Tunisie est l'un des pays les plus représentés au sein des startups de l'Accélérateur M. En effet, pas moins de 15 startups tunisiennes ont bénéficié du programme d'accompagnement à la création d'entreprise. De nombreuses startups tunisiennes ayant connaissance de nos Success-Stories frappent spontanément à la porte de l'Accélérateur chaque mois afin de prendre des renseignements et de postuler à nos programmes d'accélération.

Enfin, voici une liste non exhaustive d'acteurs avec lesquels nous travaillons régulièrement :

- **The Dot** : le premier hub tunisien pour l'innovation numérique et les entrepreneurs.
- **Flat6labs** : principale société de capital-risque de la région MENA pour l'amorçage et le démarrage, et gère actuellement des programmes de démarrage renommés.
- **216vc** : une équipe d'entrepreneurs et d'experts en startups qui financent des start-ups en phase de pré-amorçage et d'amorçage de Tunisie et d'ailleurs.

L'Accélérateur M travaille avec d'autres pays africains comme le Maroc où un partenariat avec l'accélérateur **HSeven** est en cours de signature. De plus, nous avons également accueilli de nombreux porteurs de projets venus du Sénégal, du Cameroun, et même de Madagascar

dans le cadre de soft-landings organisés par le concours **Med’Innovant Africa** dont l’Accélérateur M est un des opérateurs.

L’Accélérateur M est donc un acteur incontournable de l’accompagnement d’entrepreneurs africains sur le territoire, et s’est doté d’une expertise « Soft-Landing » pour des entrepreneurs venus d’Afrique ces dernières années. C’est ainsi que l’Accélérateur M, en qualité de chef de file, constitue un consortium avec des acteurs incontournables de l’écosystème (cf. annexe “Fiches d’identification des partenaires”) :

Marseille Innovation est la plus grande structure d’accompagnement des entreprises innovantes du territoire de la Métropole Aix Marseille Provence. Implantée sur 4 campus à Marseille, Marseille Innovation propose des programmes d’accompagnement pour les entrepreneurs qui innovent, de la création jusqu’à leur développement, grâce à une méthodologie et un savoir-faire unique. Chaque année, 50 nouvelles startups issues des domaines de l’innovation numérique, la santé, le tourisme, l’industrie du futur ou encore l’environnement rejoignent les campus spécialisés et intègrent la communauté des 150 startups accompagnées. Marseille Innovation entretient des liens étroits avec le continent africain dans le domaine de l’innovation et de la coopération économique. À travers des partenariats, des événements et des programmes d’accompagnement à l’international (PACEIM, MEETAFRICA 1 et 2, Soft-Landing croisé avec Technopark de Casablanca au Maroc...). Marseille Innovation favorise l’échange de connaissances et la collaboration avec des institutions, des incubateurs et des centres d’innovation en Afrique du nord, notamment au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Marseille Innovation accompagnera, dans le cadre de ce programme, les startups rattachées aux thématiques de la Green Tech, Blue Tech, AgriTech et Industries Culturelles et Créatives.

Eurobiomed est le Pôle de compétitivité du Sud de la France, dédié à la Healthtech. Eurobiomed facilite l’accès des entreprises de santé européennes aux marchés africains, tout en contribuant au renforcement des capacités des acteurs locaux. Ils stimulent ainsi l’innovation, le développement économique et l’amélioration des soins de santé en Afrique, témoignant ainsi de l’engagement d’Eurobiomed envers la collaboration internationale dans le secteur de la santé. Eurobiomed assure une volonté de se placer à un rang international en renforçant ses partenariats clés, spécialement avec son homologue africain, la structure d’accompagnement à la croissance Connect’Innov. Connect’Innov a pour mission de détecter, accompagner et valoriser l’innovation dans le domaine de la HealthTech : E-Health, MedTech et BioTech. Dans le consortium, Eurobiomed aura alors pour objectif d’accompagner les startups dans le domaine spécifique de la HealthTech.

ANIMA Investment Network a une expérience de plusieurs années dans le domaine de la coopération économique internationale et apporte une compréhension interculturelle des enjeux d’internationalisation d’entrepreneurs transnationaux. Réseau ayant un ancrage en Afrique du Nord et se développant en Afrique subsaharienne (Rwanda, Guinée, Côte d’Ivoire, Ghana, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud...), ANIMA aura pour rôle de promouvoir le dispositif et le territoire métropolitain auprès des acteurs et réseaux en Afrique, et de sourcer des startups à accompagner toutes thématiques confondues, tout en contribuant à du pré soft- landing.

KEDGE Entrepreneurship porte des initiatives académiques et professionnelles avec le continent Africain, que ce soit en Côte d'Ivoire (Abidjan), Sénégal (Dakar), Tunisie ou encore au Maroc. Les programmes académiques dédiés à l'Afrique, les partenariats avec des institutions africaines et les réseaux professionnels favorisent les échanges d'étudiants, de professeurs et de connaissances. Kedge Entrepreneurship, dans le consortium, aura pour rôle de sourcer les startups qui seront accompagnées.

- -
En associant le savoir-faire de chaque partenaire, ce projet de Soft-Landing PAC permettra d'assurer un sourcing ainsi qu'un accompagnement de qualité. Ce dispositif, encore au stade expérimental, pourra ainsi s'inscrire dans une logique de bouquet de services qui perdurera dans le temps au bénéfice du territoire.

Concernant la gouvernance, un CoPil composé de l'ensemble des partenaires membres du consortium, et de la Métropole Aix-Marseille-Provence accompagnée de représentants de l'AFD, Africa Link, Emerging Valley, Euroméditerranée et Provence Promotion, se tiendra trois fois en 2024, avec des réunions prévues en avril, septembre et enfin décembre.

Par ailleurs, un CoTech réunissant les membres du consortium, sera organisé tous les premiers mercredis du mois à compter de janvier 2024, sous forme de réunions en visioconférence d'environ 2h, afin de faire le point sur l'opérationnalité du dispositif.

Cet Appel à Projet a pour but de répondre au souhait de la Métropole, partagé par les acteurs de l'écosystème d'innovation du territoire, de faire d'Aix-Marseille-Provence la destination privilégiée des start-ups africaines en phase de développement et/ou d'internationalisation vers l'Europe. Voici les différentes étapes proposées par le Consortium :

0) Lancement officiel du dispositif

L'annonce par le commanditaire Métropole Aix Marseille Provence, du lancement officiel du dispositif pourrait se faire lors de l'édition 2023 d'Emerging Valley qui se tiendra en Novembre. Outre cette annonce sous forme de "point ou conférence de presse" ou autre selon les desideratas de MAMP, le consortium envisage d'organiser au sein d'EV 2023 un sourcing dynamique sous forme de concours de Pitch qui adressera une partie des startups africaines participantes, en collaboration étroite avec l'organisateur.

1) Sourcing et Sélection de la cohorte

La période de sourcing s'étendra de janvier à mars 2024 et sera essentiellement assurée par ANIMA Investment Network et Kedge Entrepreneurship. Il s'appuiera sur une action de promotion auprès des écosystèmes cibles, mais également sur du sourcing naturel à travers des acteurs de confiance sur place (Ambassades de France & Instituts Français ; Bureaux Business France ; **Incubateurs & Accélérateurs** comme **E4Impact** - Kenya ; **CIPMEN** – Niger ; **Teranga Tech** - Sénégal ; **Agences de l'investissement** plusieurs membres d'ANIMA ou partenaires en Afrique Subsaharienne – **CEPICI**, **APIX**, etc. et membre du **RIAFPI** ; **Réseaux Patronat & Fédérations** comme **CONNECT** – Tunisie ; **CNES** et **CJD** Sénégal ; **Organisations internationales** comme **IITA** - Nigéria.

Par ailleurs, grâce à des fonds du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères destinés à la mobilité d'entrepreneurs africains dans le domaine des ICC numériques, ANIMA fera venir sur le territoire métropolitain jusqu'à 8 entrepreneurs de pays anglophones comme le Ghana,

le Nigeria ou le Kenya. Le but étant d'évaluer le potentiel et de les inclure éventuellement dans le programme de soft landing complet en 2024.

L'action de sourcing des projets innovants en Afrique sera aussi menée de manière directe et collaborative par les membres du consortium, à savoir Accélérateur M, Marseille Innovation, ANIMA Invest Network et Eurobiomed. Ces partenaires travaillent en étroite collaboration avec les acteurs clés de la démarche Provence Africa Connect, notamment Emerging Valley, Provence Promotion, Africa Link, et Euroméditerranée à travers le concours Med'Innovant Africa.

Les membres du consortium joueront un rôle actif dans le sourcing en mobilisant leurs vastes réseaux en Afrique. Grâce à leur présence et à leurs solides connexions établies depuis de nombreuses années dans divers pays africains, ils bénéficient d'un large éventail de partenaires publics et privés impliqués dans le financement et l'accompagnement des startups et entreprises innovantes en Afrique. Parmi ces partenaires figurent des incubateurs publics et privés, des pépinières d'entreprises, des technopôles, des agences de promotion de l'investissement, des réseaux d'entreprises, des chambres de commerce et de l'Industrie, des écoles de commerce, des investisseurs et des structures de financement de l'innovation...

Les membres du consortium exploiteront la puissance de leurs outils de communication en ligne et hors ligne, ainsi que ceux de leurs partenaires en Afrique...

L'évaluation pédagogique des entreprises sera faite par des outils dont dispose le consortium (F.A.I.R.E, Diag 360, Feuilles de route) et l'identification permettra de construire un mapping sur lequel capitaliser dans des projets futurs avec l'Afrique pour tous les acteurs locaux. Chaque entreprise retenue sera accompagnée sur l'élaboration de la feuille de route de son projet entrepreneurial et d'implantation.

L'objectif du consortium est de recevoir plus de 300 candidatures afin de sélectionner les meilleurs projets innovants et d'accompagner les **10 à 12 projets les plus pertinents et prometteurs** sur les thématiques suivantes : **GreenTech, HealthTech, BlueTech, ICC et Agritech**.

2) Programme d'accompagnement (TRONC COMMUN)

Dans le but de créer une cohorte solide, les startups devront suivre un tronc commun qui aura lieu **d'avril 2024 à novembre 2024**. Ce tronc commun inclura un coaching individuel par les Startups Managers de l'Accélérateur M, de Marseille Innovation, et d'Eurobiomed et un accompagnement individuel et collectif par des experts et mentors externes.

Les Startups Managers, désignés dans chaque structure accompagnatrice, assureront un suivi continu permettant la structuration des projets en fonction des retours terrain de l'entrepreneur. Cela sera structuré autour de rendez-vous réguliers, réalisés par visioconférence, par téléphone ou en face-à-face. Ils auront un rôle de coaching et de conseil pour le porteur de projet dans l'exécution de sa feuille de route. **Deux fois par mois**, un point d'avancement de **3h**, fixé à l'avance, sera organisé avec l'ensemble des entreprises. À l'issue de chaque rendez-vous de suivi réalisé par les Startups Managers, ces derniers formulent leurs recommandations de consultation d'experts spécialisés et rédigent un compte rendu.

Pour répondre à ce type de besoin, le Consortium mobilise son portefeuille d'Experts et Mentors externes permanents (experts BizDev et Techniques) qui sera utilisé lors de la phase d'accompagnement sous forme de permanences réalisées par visioconférence, par téléphone ou en face à face avec les entrepreneurs, en complément des startups Managers affectés à chaque projet. À l'issue de chaque rendez-vous, l'expert / mentor externe rédige un compte rendu qui sera communiqué aux membres du consortium et au porteur de projet.

Le Portefeuille d'Experts et de Mentors externes permanents de l'Accélérateur M, Marseille Innovation et Eurobiomed sera communiqué à tous les porteurs de projets afin de les informer sur les expertises mobilisées pour la réussite de leurs projets. Un quota de **10h d'expertise** en individuel sera accordé à chaque startup accompagnée.

En outre, nous souhaitons favoriser les interactions entre les participants, favorisant ainsi la création d'une cohorte solidaire et la possibilité de partager de bonnes pratiques. Pour cela, nous offrons aux entreprises innovantes africaines participantes **10 workshops et ateliers collectifs de 3h par mois**, dispensés par des experts et partenaires du consortium. Ces sessions interactives seront essentielles en termes d'expertise pour la réussite des projets. Les sessions seront accessibles soit via des visioconférences interactives, soit en présentiel à Marseille. Ils permettront aux participants d'approfondir leurs connaissances, d'acquérir de nouvelles compétences et d'obtenir des conseils d'experts expérimentés.

Communication

Au-delà de l'accompagnement technique et du coaching réalisés, et tout au long du programme, l'ensemble du consortium mobilisera ses équipes support pour communiquer, valoriser et mettre en lumière les entreprises de la cohorte et son projet : relation presse, communication sur les réseaux sociaux, sur les sites internet des structures du consortium et leurs autres supports, captations vidéo, visibilité lors des événements...

Mise en réseau – partenaires du consortium

Les membres du consortium organisent de nombreux événements thématiques dédiés à l'entrepreneuriat chaque mois. Les entreprises lauréates accompagnées seront invitées à participer à ces événements. De plus, les membres du consortium participent tout au long de l'année à de nombreux événements professionnels et entrepreneuriaux (salon des entrepreneurs, le Grand Bain, le Grand Opening...). Nous proposerons aux entreprises lauréates de la cohorte de participer à ces événements propices à la mise en réseau.

Les membres du consortium disposent également d'un réseau d'entreprises innovantes ayant bénéficié de leur accompagnement. Ces chefs d'entreprises seront sollicités pour partager leurs expériences avec la cohorte. L'objectif est de favoriser la mise en réseau de la cohorte, d'échanger sur leurs problématiques, de s'entraider et de développer des synergies.

Nos liens avec des grands groupes locaux (Onet, EDF, Orange...) permettront d'organiser des rencontres qualifiées avec les bons interlocuteurs et déclencher des opportunités. Côté financeurs, nous activerons les mises en contact nécessaires auprès de nos partenaires financeurs avec lesquels nous travaillons étroitement et quotidiennement dans la gestion de l'ingénierie financière de nos startups.

Pour clôturer le programme, un **Démo Day** aura lieu lors de l'édition 2024 d'Emerging Valley. La cohorte sera réunie pour une séance de pitch à laquelle seront conviés l'ensemble de nos partenaires, la presse ainsi que tous les acteurs / opérateurs publics ou privés présentant un intérêt pour la coopération et les échanges avec l'Afrique. Cette séance permettra de rendre visible et de faire la promotion de ce parcours d'accompagnement de la cohorte en question.

Objectifs

L'objectif principal de notre accompagnement est la mise en place d'un soft-landing complet pour des entrepreneurs souhaitant s'internationaliser. Le but sera ensuite de permettre leur implantation sur le territoire métropolitain et favoriser leur développement au niveau local, national et européen. Les résultats permettront d'offrir aux entrepreneurs un point de chute et réussir le passage de l'atterrissage à l'implantation sur le territoire métropolitain. Un autre objectif est d'aider les entreprises africaines à trouver les relais de croissance à leurs projets en matière de financement/levée de fonds, R&D, développement international en Europe. Tout cela aura pour but d'œuvrer à la promotion et à l'attractivité de la destination Aix- Marseille-Provence comme Hub Europe-Méditerranée-Afrique, afin de développer les liens entre le territoire et l'Afrique de façon durable et renforcer les écosystèmes locaux et africains simultanément grâce à cette offre de Soft-Landing.

Dans le but de suivre l'évolution des startups et d'évaluer l'efficacité de notre programme, des indicateurs de suivi seront mis en place (Cf. tableau indicateurs de suivi en annexe). Ces indicateurs permettront d'évaluer les réalisations concrètes, l'impact sur l'écosystème ainsi que la création de valeur ajoutée dans le cadre du programme (nombre de RDV business entre les entreprises africaines et les acteurs du territoire, implantations en cours, chiffres d'affaires cumulés...). Afin d'inscrire ce projet dans un cadre plus large - et participer à la visibilité du territoire auprès d'organisations internationales et instances européennes, des indicateurs d'impact viendront également renforcer la cohérence du projet (Proposer un objectif de 50 % de femmes / 50 % de jeunes entrepreneurs ; 50 % d'entrepreneurs d'Afrique Sub-Saharienne qui ne sont pas visés par les programmes existants, projets répondant à un certain nombre d'ODD). De plus, un rapport de suivi mensuel sera tenu par les startups managers permettant une visibilité sur l'évolution des startups. Les comptes rendus d'expertise permettront d'alimenter ce rapport. Enfin, un rapport final d'exécution détaillant les résultats obtenus, accompagné des comptes rendus de l'avancement de chaque projet, des comptes rendus de suivi mensuel et des expertises délivrées, d'un relevé récapitulatif des dépenses effectuées et des documents justificatifs des dépenses engagées, sera rédigé.

En s'appuyant sur l'ingénierie de Provence Promotion, les offres possibles en termes d'implantation concerneront en priorité les campus de Marseille Innovation pour les thématiques ICC, HealthTech et BlueTech, la pépinière CleanTech du technopôle de l'Arbois pour les projets issus des GreenTech / AgriTech, ou encore la pépinière de Grand Luminy pour les entreprises innovantes en Santé.

Afin d'assurer une structuration de la communauté d'entrepreneurs de façon pérenne, tout en permettant l'identification du dispositif à l'échelle nationale et internationale, la cohorte sera intégrée dans des structures prévues à cet effet, tel qu'**Euroquity** de **Bpifrance** et le **Hub Meet Africa** d'**Expertise France**. Ces outils viendront renforcer la connexion au sein de la cohorte, et celle entre les écosystèmes. Elle sera également promue lors d'évènements Afrique (**Nouveau Sommet Afrique-France** de l'**Elysée**) et mise en avant dans les nouveaux dispositifs tels que la nouvelle version de **Choose Africa** en cours de montage. La communauté ainsi structurée pourra s'emparer de ces dispositifs pour assurer son existence sur le long terme, tout en promouvant **Provence Africa Connect**, permettant l'échange de bonnes pratiques et la visibilité au-delà du projet.

Budget prévisionnel (tableau Excel)

- Plan de financement détaillé équilibré

Budget 2024 - AAP SOFTLANDING PROVENCE AFRICA CONNECT			
Charges		Produits	
Sourcing	22 500	Subventions	120 000
Anima	15 000	Métropole Aix Marseille Provence	
Kedge Entrepreneurship	7 500	AAP Soft-Landing Provence Africa Connect	120 000
Accélérateur M (sourcing naturel)			
Marseille Innovation (sourcing naturel)			
Eurobiomed (sourcing naturel)			
Appels à candidatures			
Détection			
Pré qualification			
Sélection			
Communication, publications, marketing			
Frais de déplacement, de missions			
Accompagnement et sous-traitance	127 500	Autofinancement	30 000
Accélérateur M	45 000	Accélérateur M	9 000
Marseille Innovation	45 000	Marseille Innovation	9 000
Eurobiomed	30 000	Eurobiomed	6 000
Anima	7 500	Anima	4 500
Diagnostic et feuilles de route		Kedge Entrepreneurship	1 500
Accompagnement individuel			
Accompagnement collectif			
Mise en réseau			
Évènements (frais de missions / réceptions)			
Indicateurs de suivi			
Atterrissage et mise à disposition de locaux			
Communication, publications, marketing			
Frais de déplacement, de missions			
Frais de restauration, transports			
Frais divers et autres achats			
Total charges	150 000	Total produits	150 000

ANNEXES

Voici des exemples d'indicateurs d'évaluation permettant de mesurer différents aspects du programme de soft-landing, tels que les réalisations concrètes l'impact sur les écosystèmes, la collaboration et le networking, ainsi que la création de valeur ajoutée.

Indicateurs d'évaluation	Critères d'évaluation
Candidatures	- Nombre de candidatures et origine des candidatures (sourcing/prescripteurs/partenariats existants ou nouveaux)
	- Nombre de candidatures instruites
	- Origine des candidatures instruites (sourcing/prescripteurs/partenariats existants ou nouveaux)
Perspectives de créations d'emplois	- Nombre d'emplois créés par les entreprises africaines accompagnées
	- Nature des emplois créés (qualité, spécialisation, etc.)
	- Durabilité des emplois créés (stabilité, perspectives de croissance, etc.)
Collaboration et networking	- Nombre de rencontres B2B organisées entre les entreprises accompagnées et les acteurs locaux et internationaux
	- Qualité des relations établies avec les partenaires et les acteurs locaux
	- Opportunités commerciales et de collaboration générées grâce au networking
	- Nombre d'entrepreneurs ayant participé à l'ensemble des activités (e-soft-landing, soft-landing, évènement final, étude d'impact, suivi)
Création de valeur ajoutée	- Volume des échanges commerciaux entre les entreprises accompagnées et les acteurs locaux et internationaux
	- Montant des investissements réalisés par les entreprises accompagnées dans les écosystèmes locaux et africains
	- Mesure de l'impact social et économique des projets accompagnés (innovation, accès à des marchés, amélioration de la qualité de vie)
Projets d'implantation	- Nombre de projets d'implantation réalisés sur le territoire métropolitain
	- Nombre de projets portés par des femmes en soft landing
	- Secteurs d'activité des projets implantés
	- Impact économique et social des projets d'implantation (création d'emplois, investissements, etc.)
Impact sur les écosystèmes	- Établissement de partenariats avec des acteurs locaux
	- Contribution à l'enrichissement des écosystèmes locaux et africains
	- Taux de satisfaction des partenaires et des acteurs locaux impliqués dans le programme



Fiche d'identification Accélérateur M

Dénomination	Accélérateur M
Forme juridique	Association loi 1901 déclarée
N° SIRET	843 213 174 00017
Statut dans le projet	Chef de file + accompagnateur + sourcing + coordinateur
Adresse	Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix Marseille - 61, Boulevard des Dames 13002 MARSEILLE
Nom du responsable légal	Frédéric COLLART, président

Résumé synthétique de l'activité :

Implanté au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille, l'Accélérateur M affirme sa double dimension : marqueur identitaire d'une métropole euro-méditerranéenne, résolument innovante et service d'accompagnement des startups "Made in Monde" pour faciliter leur développement local et international.

Officiellement lancé en janvier 2019 par la Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Aix Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capenergies, et Aix- Marseille French Tech Région Sud.

- La structure : une association dédiée aux startups et entreprises innovantes prenant appui sur les forces vives, les talents et les ressources de tout l'écosystème métropolitain.
- Le site : un espace de plus de 300 m² sur lequel les jeunes pousses et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme complète de services tout au long de leur parcours, et ce, en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire.

Lieu d'échanges et de partenariats ciblés sur la collaboration avec ses homologues africains et méditerranéens, l'Accélérateur M offre également aux futures pépites tournées vers l'international des prestations d'accueil et d'orientation au sein de l'écosystème métropolitain. L'Accélérateur M est la réponse aux attentes des structures en développement, qu'elles soient locales ou pas et, pour Aix-Marseille-Provence, une formidable vitrine mettant en valeur les forces et les atouts de la plus vaste métropole de France dans la course à l'attractivité. L'Accélérateur M s'appuie à la fois sur des filières stratégiques pour Aix-Marseille-Provence (Mer, Ports et Économie bleue, Industries culturelles et créatives, Qualité de vie et urbanisme en méditerranée) et sur la position géographique du territoire. Nous participons ainsi au rayonnement d'une métropole devenue le carrefour incontournable du développement économique entre Europe, Méditerranée et Afrique.

Manifesto : Accélérer la métamorphose entrepreneuriale de nos territoires pour une société plus inclusive, responsable, créative, innovante et solidaire.

L'Accélérateur M met à la disposition des entrepreneurs des programmes d'accompagnement personnalisés, mêlant expertises, coaching, mentorat, expérimentations, mise en réseau... Une prestation "à la carte" pour « gagner du temps », que ce soit pour conquérir de nouveaux marchés, financer sa croissance ou recruter des talents. Les procédés de travail sont mis en œuvre en étroite collaboration avec un réseau d'acteurs partenaires, avec l'ambition affichée de favoriser les innovations croisées avec des entreprises de taille plus conséquente ou des collectivités auxquelles l'Accélérateur M propose tout un bouquet de services en « Open Innovation » !

Depuis début 2021, l'Accélérateur M est labellisé French Tech Tremplin "Prépa" et "Incubation" par BPIFrance, programmes d'accompagnement à la création de startups par des porteurs issus des quartiers prioritaires et/ou éloignés du marché de l'emploi bénéficiaire de minima sociaux.

Actions proposées :

M'PowerUp : Gamme de programmes d'accélération de projets innovants sur 3 thématiques (Économie bleue, Industries culturelles et créatives, Qualité de vie urbaine en Méditerranée).

M'OpenUp : Bouquet de services en Open Innovation adressant aussi bien les grands comptes, les ETI, PME/I que les Collectivités locales et territoriales et les associations, en les mettant en logique de collaboration avec des laboratoires de recherche, des plateformes technologiques et des Startups.

Capital Jeunes Créateurs : L'Accélérateur M a aussi été lauréat de l'appel à projet **Capital Jeunes Créateurs** au sein du consortium **Les Grands Talents de Marseille**, comprenant Aix-Marseille Université (leader), Pépite, la Cité de l'Innovation et des Savoirs d'Aix-Marseille, l'association 100 000 entrepreneurs, la CPME 13 et l'incubateur Belle de Mai. Dans ce cadre, nous accompagnerons 300 jeunes à la création ou à la reprise d'entreprises durant un an. L'accompagnement comporte 6 étapes a minima et permet l'acquisition progressive des compétences entrepreneuriales indispensables pour que ces jeunes s'ouvrent les perspectives de la création d'entreprise.

L'Accélérateur M propose aux startups appartenant aux filières stratégiques ciblées d'actionner trois leviers d'accélération :

1. Le business développement : nous accompagnons les startups à apprendre à connaître leur marché, à identifier leurs cibles et à développer leur activité. *Une entreprise qui croît, c'est une entreprise qui capte mieux et plus de clients !*
2. L'accès aux financements : nous préparons les startups à lever les fonds structurels nécessaires pour financer le développement de leurs projets. *Une entreprise ne peut grandir que si elle se donne les moyens de ses ambitions !*
3. Les valeurs et ressources humaines : nous amenons les dirigeants à une posture entrepreneuriale et managériale afin d'instaurer l'ADN du projet d'entreprise qui saura attirer les talents. *Une entreprise croît grâce aux talents recrutés qui la feront grandir !*

Pour ce faire, l'Accélérateur M s'appuie sur trois types d'accompagnants :

1. Les Experts : Les conseils d'experts peuvent intervenir en collectif ou en individuel, dans un ou plusieurs domaines fonctionnels ou sectoriels.
2. Les Coaches : Tout comme pour les experts, ils peuvent intervenir à la fois en collectif et en individuel. Coaches professionnels certifiés, ils présentent une expérience réussie dans l'accompagnement du développement personnel et des affaires.

3. Les Mentors : Contrairement aux deux pools d'accompagnants précédents, les mentors interviennent exclusivement avec les startups en individuel. Ces interventions sont menées par des entrepreneurs aguerris avec une ou plusieurs expériences entrepreneuriales réussies ayant le désir de partager leur savoir et leur expérience et leur réseau, en parrainant un "M'Accélééré". Ils peuvent également devenir investisseurs.

Présentation des différents projets et acteurs en liens dans l'écosystème et en Afrique :

L'Accélérateur M fait partie de ces lieux d'échanges en France que l'on caractérise de centrale dans le bassin méditerranéen. Grâce à sa position géostratégique de Hub de développement économique euro-méditerranéen, l'Accélérateur M a pu nouer de nombreux partenariats sur le continent Africain afin de favoriser des échanges, des rencontres et accélérer la dynamique entrepreneuriale.

A titre d'exemple, l'Accélérateur M a noué en 2021 un partenariat avec **Connect'innov**, un accélérateur de startups basé en Tunisie dans le secteur de la santé. Ce partenariat a permis à deux délégations tunisiennes de venir découvrir l'écosystème entrepreneurial marseillais pendant plusieurs jours et de rencontrer les acteurs de notre métropole.

A titre indicatif, la Tunisie est l'un des pays les plus représentés au sein des startups de l'Accélérateur M. En effet, pas moins de 15 startups tunisiennes ont bénéficié du programme d'accompagnement à la création d'entreprise. Parmi ces startups nous pouvons raconter de belles Sucess Story comme **Smartbox Industry** portée par Mahmoud Belghit ou encore **Cynovia** portée par Nassredine Riahi. De ce fait, de nombreuses startups tunisiennes frappent à la porte de l'Accélérateur chaque mois afin de prendre des renseignements et postuler à nos programmes d'accélération.

Pour boucler la boucle tunisienne, voici une liste non exhaustive d'acteurs avec lesquelles nous travaillons régulièrement :

- **The Dot** : le premier hub tunisien pour l'innovation numérique et les entrepreneurs.
- **Flat6labs** : principale société de capital-risque de la région MENA pour l'amorçage et le démarrage, et gère actuellement les programmes de démarrage les plus renommés de la région.
- **216vc** : une équipe d'entrepreneurs et d'experts en startups qui financent des startups en phase de pré-amorçage et d'amorçage de Tunisie et d'ailleurs.

L'Accélérateur M travaille avec d'autres pays africains comme le Maroc où un partenariat avec l'accélérateur **HSeven** est en cours de signature.

Nous avons également accueilli de nombreux porteurs de projets venus du Ghana, du Cameroun et même de Madagascar dans le cadre des Soft-Landings organisée par le concours **Med'Innovant Africa** dont l'Accélérateur M est un des opérateurs.



Fiche d'identification Marseille Innovation

Dénomination	Marseille Innovation
Forme juridique	Association déclarée
N° SIRET	411 007 651 00028
Statut dans le projet	Accompagnement + sourcing
Adresse	45 RUE FRÉDÉRIC JOLIOT CURIE 13382 MARSEILLE CEDEX 13
Nom du responsable légal	Denis LIOTTA, président

Résumé synthétique de l'activité :

Créée en 1996, Marseille Innovation est la plus grande structure d'accompagnement des entreprises innovantes du territoire de la Métropole Aix Marseille Provence en Région Sud. Implantée sur 4 campus à Marseille, Marseille Innovation propose des programmes d'accompagnement pour les entrepreneurs qui innovent, de la création jusqu'à leur développement, grâce à une méthodologie et un savoir-faire unique. Chaque année, 50 nouvelles startups issues des **domaines** de l'innovation numérique, la santé, le tourisme, l'industrie du futur ou encore l'environnement rejoignent les campus spécialisés et intègrent la communauté des 150 startups accompagnées.

Notre programme d'accompagnement s'adresse aux porteurs de projets d'une innovation non technologique (usage, services, sociétale...) et d'innovation technologique.

Cette boîte à outil permet aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs de gommer les principaux freins à la création et au développement d'entreprise et de permettre à chaque porteur de projet de devenir entrepreneur.

Le tableau d'honneur de Marseille Innovation compte de nombreuses success stories, à l'image de Proveharm Life Solutions, Enovacom, Traxens, Alertgasoil, Seres Technologies, Skeepers, Viaxoft, Mailinblack et démontre que Marseille Innovation est l'acteur incontournable de l'innovation et de l'économie du territoire. Marseille Innovation est par ailleurs soutenue par trois partenaires publics historiques : la Métropole Aix Marseille Provence, la Région Sud et la Ville de Marseille.

Structure associative, la gouvernance de Marseille Innovation s'appuie sur un conseil d'administration privé composé d'un collège d'industriels, de financiers (5 banques), d'alumnis et d'un collège de partenaires de l'écosystème.

En 25 ans, 1000 entreprises ont été accompagnées par Marseille Innovation et plus de 900 sont encore actives.

Marseille Innovation est implanté sur le 13^{ème} arrondissement de Marseille, au Pôle Média de la Belle de Mai dans le 2^{ème} arrondissement et en centre-ville dans le 1^{er} arrondissement.

Nous disposons de 4 sites pour accueillir, héberger et accompagner les entreprises soit 6000 m² de surfaces dédiées aux entreprises accompagnées.

Marseille Innovation accompagne entre 130 et 150 entreprises par an, pendant 48 mois au travers de 3 Programmes d'accompagnement :

- Startmi pour lancer son activité
- Growmi pour développer son activité et se structurer
- Scalemi pour accélérer.

Une équipe de 14 personnes accompagnent et coachent au quotidien les entrepreneurs.

Un pool de 15 experts délivre des expertises individuelles et collectives (workshop) sur des thématiques centrales (juridique, comptabilité, stratégie, monétisation, communication, stratégie commerciale, recherche de financements, accompagnement technique/solutions digitales, RH, pilotage d'entreprise, design...)

Entre 200 et 300 projets sont instruits par an.

50 nouvelles entreprises en moyenne rejoignent nos programmes d'accompagnement chaque année. 1000 entreprises ont au total été accompagnées par Marseille Innovation depuis plus de 20 ans.

Notre taux de pérennisation est de 90% et a permis la création de milliers d'emplois durables à Marseille et plus largement sur le territoire métropolitain et régional.

En 2022, Marseille Innovation s'est dotée d'un fonds d'innovation grâce à l'apport de deux partenaires bancaires : CIC GROUPE LYONNAISE DE BANQUE et BPMED et de trois fonds d'entrepreneurs (nos alumnis) : IForce, Enovacom et Jump Venture. Ce fonds doté d'une enveloppe de 700 000 € renouvelée tous les 2 ans permet de financer l'amorçage des entreprises, de renforcer leurs fonds propres pour faire effet de levier sur l'ensemble des autres financeurs de la création et du développement d'entreprises. 15 projets ont d'ores et déjà été financés sur cette première année de fonctionnement. 450 000 € de prêt d'honneur innovation ont été délivrés et ont généré 750 000 € de fonds levés supplémentaires.

Par ailleurs, nous opérons l'accompagnement de plusieurs cohortes au sein de deux incubateurs thématiques :

- Meet Africa en Tunisie et Maroc pour permettre l'internationalisation des projets d'entreprises sur les 2 rives de la Méditerranée en partenariat avec Expertise France et l'AFD.
- Provence Travel Innovation : un incubateur dédié au tourisme durable et à l'innovation touristique en partenariat avec l'école de tourisme Escaet, Provence Tourisme et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.
- Un programme de Soflanding opéré avec notre partenaire Technopark Maroc

Chiffres clé 2022

→ 168 startups accompagnées par nos équipes en 2022

→ 148 Porteurs de projets innovants instruits

→ 60 nouvelles startups ont rejoint Marseille Innovation en 2022

→ un taux de survie à 5 ans de 90 %, 2 à 3 sur 10 quittent la pépinière avec plus de 10 à 15 collaborateurs.

→ Une équipe de 14 personnes au service des nouveaux entrepreneurs innovants du territoire

→ Un talent pool de 15 experts et mentors

→ Un accompagnement & un hébergement sur 2 ans (renouvelable 1 fois), sans prise de participation et un accès à l'écosystème entrepreneurial et innovant régional qui repose sur 4 piliers :

1. Un accompagnement au quotidien par des experts et mentors

Aide opérationnelle, génération du chiffre d'affaires, structuration et stratégie, marketing, communication, expertise juridique et comptable, design, développement technique, ressources humaines... et des suivis réguliers opérés par l'équipe.

2. Un parcours Financement : une recherche de financements et une aide au montage de dossiers financiers pour trouver les financements adaptés aux besoins des entreprises. Du diagnostic, sourcing au montage des dossiers de demandes d'aides, ce parcours sera ponctué de suivis individuels et d'ateliers collectifs pour faire décoller les projets.
3. Un Fond by MI : Prêt d'honneur Innovation de 30K€ + un prêt complémentaire de Bpifrance de 15K€ associés aux programmes d'accompagnement de Marseille

Innovation pour augmenter les fonds propres des entreprises sans dilution et pour accélérer la mise sur le marché d'une innovation technologique.

4. Une offre immobilière adaptée et packagée « plug and play » et des services communs pour faciliter la vie des entreprises au quotidien. Marseille Innovation dispose aujourd'hui de près de 6000 m² d'espaces dédiés aux jeunes entreprises innovantes du territoire.
5. Un accès privilégié à l'écosystème entrepreneurial et innovant du territoire, en lien avec l'ensemble des partenaires par l'organisation d'animations et d'ateliers thématiques pour apporter de la valeur ajoutée supplémentaire aux entreprises.

Présentation des différents projets et acteurs en liens dans l'écosystème et en Afrique :

- **Un programme de Soft-Landing en Afrique signé en 2019 avec Technopark au Maroc.**

Programme d'accompagnement croisé type « Soft-Landing » ou « Pack d'atterrissage » dédié aux entreprises innovantes accompagnées par Marseille Innovation et le Technopark avec offre de plusieurs services : Sourcing, Développement international, Hébergement plug and play, Aide à la recherche de partenaires, Mise en relation avec les entreprises et acteurs de l'écosystème de l'innovation, etc. Le programme Soft-Landing Maroc a été initié par Marseille Innovation et Technopark dans le cadre du partenariat signé entre les deux structures le 9 avril 2019 à Casablanca.

A ce titre, depuis novembre 2022, Marseille Innovation a accueilli dans ses locaux 3 startups marocaines dont une (**ALIKAR INT**) est immatriculée en France et incubée chez Marseille Innovation depuis novembre 2022. Les deux autres startup (**LINKUP VALUE** et **POSITEAMS**) sont en cours de finaliser les démarches administratives pour le titre de séjours afin de créer la société et s'implanter à Marseille.

- **Un incubateur virtuel international pour accompagner les projets innovants de la diaspora africaine en Europe : MEET AFRICA 1 et 2 et PACEIM 1,2 et 3.**

PACEIM : Initié en 2011 par Marseille Innovation, en partenariat avec l'IRD, le programme PACEIM (Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée) a accompagné une centaine de projets innovants sur 3 éditions (2011-2016) en co-incubation avec des partenaires en Algérie, au Maroc, au Liban et en Tunisie.

L'accompagnement a abouti à la création et l'implantation, dans les 4 pays, d'une quarantaine de startups innovantes.

MEET AFRICA 1 : En 2017, Marseille Innovation a accompagné 20 projets MEET Africa 1 dans un cadre de collaboration avec l'IRD et en co-incubation avec des partenaires Sud en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

MEET AFRICA 2 Tunisie : En 2021, prestation de collaboration entre Marseille Innovation et Expertise France, dans le cadre du programme MEET Africa II, pour accompagner, sur 12 mois, 10 porteurs de projets de la diaspora tunisienne en Europe.

MEET AFRICA 2 Maroc : Depuis juillet 2022, co-accompagnement par Marseille Innovation et Technopark (Maroc) de 12 projets de la diaspora marocaine en Europe. Cette action est toujours en cours d'exécution dans le cadre du programme Européen Meet Africa II.



Fiche d'identification Eurobiomed

Dénomination	EUROBIOMED
Forme juridique	Association loi 1901 déclarée
N° SIRET	48947695200069
Statut dans le projet	Accompagnement
Adresse	1682 Rue de la Valsière, 34790 GRABELS
Nom du responsable légal	E. VACARESSE

Résumé synthétique de l'activité :

Eurobiomed est le Pôle de compétitivité du Sud de la France, dédié à la Healthtech.

Créé en 2009 par l'ensemble des acteurs de la filière santé des régions Sud Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie, Eurobiomed regroupe un écosystème de 426 acteurs industriels, grands groupes, PME et startups, des laboratoires de recherche et universités qui travaillent ensemble afin de développer et commercialiser des produits et services innovants pour générer croissance et emplois sur des marchés porteurs

Après des années de croissance, Eurobiomed a atteint une masse critique importante et représente la grande majorité des acteurs de l'écosystème. Il s'agira pour le pôle de contribuer à positionner son écosystème à la pointe de l'innovation en France et d'être reconnu pour son impact positif sur la filière, les entreprises et le territoire, se positionnant ainsi parmi les champions européens afin de contribuer à faire émerger des acteurs leaders du secteur. Tout en maintenant une ambition de qualité maximale, Eurobiomed fait le choix de prioriser une partie de son activité pour répondre aux spécificités et aux attentes des filières, des territoires, des entreprises. Pour être plus impactant, il s'agit d'être plus précis, plus concentré sur des actions à plus haute valeur ajoutée. Le pôle vise donc une croissance un peu plus modérée de ses membres. En effet, suite à cette feuille de route co-construite avec l'ensemble de l'écosystème, l'enjeu sera de déployer des services encore plus personnalisés et de dédier plus de ressources afin d'accompagner avec succès les projets, notamment européens et France 2030.

Le pôle priorisera des nouvelles actions de grande ampleur sur les projets et entreprises portant des expertises différenciantes et compétitives au plan international, les plus à même de jouer en faveur de la visibilité du territoire, de son attractivité ainsi que de nouer des partenariats d'envergure : immunotechnologies et médecine régénérative (en lien avec la stratégie Biothérapie & Bioproduction) et Technologies du numérique pour la santé (plus spécifiquement, sciences des données et IA, IOT, en lien avec la stratégie Santé Numérique).

Présentation des différents projets et acteurs en lien dans l'écosystème et en Afrique :

Eurobiomed assure une volonté de se placer à un rang international en renforçant ses partenariats clés, notamment avec son homologue Africain, la structure d'accompagnement à la croissance Connect'Innov. Connect'Innov a pour mission de détecter, accompagner et valoriser l'innovation dans le domaine de la HealthTech : E-Health, MedTech et BioTech.

Eurobiomed, engagé dans son partenariat avec la structure d'accompagnement Connect'Innov depuis 2021 suit la 4^{ème} cohorte africaine sur ce premier semestre 2023. Les 4 cohortes ont d'ores et déjà été accompagnées par l'association des deux structures d'accompagnement, 1 cohorte est en cours et 2 sont à venir. Les accompagnements apportés sont des plus complets et adaptés aux problématiques rencontrées par les entreprises africaines.

Des experts internationaux sont également mobilisés au besoin des sociétés : experts de l'écosystème d'Eurobiomed ou experts de l'écosystème de Connect'Innov ayant des success stories internationales.

Cartographie des partenaires dans l'écosystème d'Eurobiomed et en Afrique





Fiche d'identification ANIMA Network

Dénomination	ANIMA INVESTMENT NETWORK
Forme juridique	Association déclarée
N° SIRET	49347057900035
Statut dans le projet	Sourcing / Marketing
Adresse	13 Rue Francis Davso 13001 Marseille
Nom du responsable légal	Emmanuel NOUTARY

Résumé synthétique de l'activité :

ANIMA est un réseau international qui travaille à l'intégration et la convergence économique entre Europe, Moyen-Orient et Afrique. Avec un réseau de 70 organisations membres dans 20 pays et plus de 400 experts et partenaires mobilisables, coordonnés par une équipe de 17 personnes basées en France, au Maroc et au Liban, la valeur d'ANIMA s'inscrit dans l'international.

ANIMA intervient depuis 2006 auprès des organisations de soutien aux entreprises et à l'innovation en Afrique du Nord, et notamment auprès des écosystèmes et d'innovation avec l'initiative THE NEXT SOCIETY, impliquant une communauté de 410 startups depuis 2017. Actuellement ANIMA opère plusieurs actions permettant de promouvoir le territoire métropolitain en Afrique du Nord à travers :

- EuroMed Clusters Forward, communauté de clusters méditerranéens permettant l'accès à des startups dans les secteurs cibles ;
- Le Programme d'Expertise MSEC– Fédération de l'écosystème startup au Maroc startups marocains, avec un accompagnement direct à 50 startups en accélération.

Présentation des différents projets et acteurs en liens dans l'écosystème et en Afrique :

Depuis 2018, ANIMA s'est illustrée sur le territoire en pilotant un grand nombre de « projets Afrique », permettant d'apporter une expertise sur le sujet de la coopération économique Afrique-France, ainsi qu'un carnet d'adresse composé des acteurs importants du domaine en Afrique (ambassades et Instituts Français, bureaux Business France, incubateurs locaux, société civile africaine, fédérations patronales, entrepreneurs transnationaux, agence publiques chargées des entreprises), en France (ministères, AFD, Expertise France, Bpifrance, cercles de la diaspora africaine), mais aussi en Europe (GIZ en Allemagne, ENABEL en Belgique). Parmi les projets Afrique qui permettent à ANIMA de capitaliser sur des compétences et réseaux, on compte :

- REA-BRIDGE Africa, financé par le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et co-piloté par Business France, a créé un réseau de réseaux d'entrepreneurs africains de 16 pays francophones et anglophones. Ce réseau repose sur des « têtes

de réseau nationales » et a donc permis à ANIMA d'avoir des portes d'entrée auprès d'entrepreneurs de nombreux secteurs.

- MEET Africa, mis en place en collaboration avec Expertise France, permet à ANIMA d'avoir à la fois un lien fort avec les acteurs de la diaspora, et les institutions proposant des projets à destination du public franco-africain de s'appuyer sur le Hub pour la promotion d'initiatives comme le soft landing.
- BRIDGE-AFRICA Créative, projet spin-off de REA-BRIDGE Africa, qui propose un accompagnement d'entrepreneurs africains, du secteur des ICC numériques, dans la région Sud, grâce à une mobilisation de l'ensemble des acteurs business et ICC du territoire autour d'une feuille de route Afrique.

D'autres initiatives récentes comme l'Accélérateur Diafrik Invest ont également permis de travailler auprès des écosystèmes d'innovation et diaspora avec un prisme Europe – Afrique.

Cartographie des partenaires dans l'écosystème et en Afrique

Dans l'écosystème (Marseille) - Des structures d'appui pour le soft-landing

- Provence Promotion
- Africa Link
- Euroméditerranée
- Emerging Valley

En Afrique, des structures partenaires pour du sourcing dans 18 pays

- Ambassades de France & Instituts Français (*Afrique du Sud ; Burkina Faso ; Burundi ; Côte d'Ivoire ; Kenya ; Gambie ; Ghana ; Madagascar ; Niger ; Nigeria ; Ouganda ; Rwanda ; Sénégal*)
- Bureaux Business France Afrique (*Afrique du Sud ; Angola ; Cameroun ; Cote d'Ivoire ; Ethiopie ; Kenya ; Senegal*)
- Incubateurs & Accélérateurs (*E4Impact – Kenya ; CIPMEN – Niger ; Teranga Tech - Sénégal ; Gambian Tech – Gambie ; The Dot – Tunisie ; Connect'Innov - Tunisie ; Startup Maroc – Maroc ; HSEVEN – Maroc ; MSEC – Maroc réunissant 17 structures de l'innovation au Maroc ; Appui sur les campus déportés de Kedge en Côte d'Ivoire et Sénégal*)
- Agences de l'investissement (plusieurs membres d'ANIMA ou partenaires en Afrique Subsaharienne – CEPICI, APIX, etc. et membre du RIAFPI)
- Capital Risques (*Flat6labs – Tunisie ; 216 VC – Tunisie ; ATIC - Tunisie*)
- Réseaux Patronat & Fédérations (*CONNECT – Tunisie ; CNES et CJD Sénégal*)
- Instituts & Organisations internationales (*IITA - Nigéria*)

En France, pour la relation Afrique-France

- Business France
- Bpifrance, Euroquity
- Expertise France
- AFD



Fiche d'identification KEDGE Business Nursery

Dénomination	KEDGE Entrepreneurship
Forme juridique	Association déclarée
N° SIRET	514 005 123 00062
Statut dans le projet	Sourcing
Adresse	Domaine de Raba 680, Cous de la Libération, BP 921 33400 TALENCE
Nom du responsable légal	Jean-Daniel BEURNIER

Résumé synthétique de l'activité :

KEDGE BS est implantée depuis 150 ans à Marseille et Bordeaux et créée sous l'impulsion des CCI des Bouches-du-Rhône et de Gironde, visait à répondre aux besoins des entreprises locales en cadres qualifiés.

Issue de la fusion en 2013 des écoles de commerce de Marseille, Bordeaux et Toulon, KEDGE Business School compte aujourd'hui 15 000 étudiants répartis sur huit campus en France, en Chine et en Afrique, et s'appuie sur 200 professeurs permanents, 300 entreprises partenaires et 75 000 diplômés.

KEDGE propose une offre de 38 formations en management et en design pour étudiants et professionnels, et déploie des formations sur-mesure pour les entreprises au niveau national et international. KEDGE est la 8e Business School française (classement Le Figaro 2023) et occupe la 2e place en France (56e mondiale) pour la recherche en administration des affaires (Shanghai 2022). Membre de la Conférence des Grandes Écoles et accréditée AACSB, EQUIS et AMBA, labellisée EESPIG et certifiée Qualiopi, KEDGE est une institution reconnue par l'Etat français, avec des programmes visés.

En Afrique, BEM Dakar est née en 2008 de la rencontre du Pape Madické Diop avec Bordeaux Ecole de Management (nom de l'ESC Bordeaux avant la fusion avec Euromed à Marseille qui a donné naissance à KEDGE). En 2020, BEM a ouvert un nouveau campus à Abidjan qui accueille près de 300 étudiants. KEDGE est actionnaire à 50% de BEM qui compte aujourd'hui près de 1200 étudiants.

BEM DAKAR est classée comme la meilleure business school d'Afrique francophone subsaharienne.

KEDGE reste ainsi fidèle à sa vocation en demeurant un acteur central de l'attractivité et du développement de ses territoires d'implantation. Elle dispose pour cela de leviers précieux pour répondre aux besoins des acteurs économiques (investissements, compétences, talents).

Focus Entrepreneuriat :

Un des enjeux de KEDGE BS est de développer le savoir-faire entrepreneurial de nos étudiants, Alumni et partenaires entreprises, de le transmettre et d'impacter le développement de nos territoires.

KEDGE Business School est un acteur majeur de l'écosystème entrepreneurial français. Classée dans le TOP 10 de Forbes des Grandes Écoles de commerce françaises où entreprendre, KEDGE BS est aujourd'hui à la présidence de l'association La Boussole des entrepreneur.e.s . La plus importante communauté d'accompagnateurs de startups et de jeunes entreprises, rassemblés pour échanger, collaborer, partager leurs savoir-faire et travailler ensemble à l'augmentation de leur impact auprès des porteurs de projets.

KEDGE Entrepreneurship dispose d'une chaîne d'accompagnement unique allant de la structuration d'un projet création, aux financements des startups accompagnées, en passant pas de l'accélération de projets.

3 programmes d'accompagnement à la création d'entreprises sont proposés :

**** Le Business Creator** : 12 semaines pour passer de l'idée au MVP 240

projets accompagnés chaque année

Ce programme a pour objectif de favoriser l'envie d'entreprendre, développer la posture entrepreneuriale des étudiant(e)s de KEDGE et faire grandir la communauté KEDGE Entrepreneurship à travers une offre grand public, 100 % digitalisée.

**** La Business Nursery** : 6 mois renouvelable pour passer du MVP aux 1ers clients 70

projets/startup accompagnés chaque année

Ce programme est destiné à toute personne souhaitant être accompagnée dans le lancement de son entreprise, cet incubateur est labellisé French Tech. Ce second programme s'adresse aux diplômé.e.s, étudiant.e.s et extérieur.e.s ayant un premier prototype (MVP) dont l'objectif est de s'entourer d'expert.e.s et d'entrepreneurs/euses, de booster leurs ventes et développer leur réseau.

**** Le Business Accelerator** : 12 mois pour accélérer sa croissance, structurer son modèle. 10

startups accélérées chaque année

Le programme d'accélération de KEDGE est une offre très sélective, sur mesure, pour une sélection de startups matures à fort potentiel de croissance. Destinée aux startups issues de KEDGE et à des externes, elle permet à des entrepreneurs aguerris d'être accompagnés dans leurs recherches d'expansion, développement et financement de leur croissance.

Les programmes startups de KEDGE BS accompagnent en moyenne 320 projets/ startups par an. En fonction du niveau de maturité du projet, les entrepreneurs ont accès au programme de pré incubation, d'incubation, ou encore d'accélération.

Sur 1 000 dossiers de candidature reçus, 50% des projets sont initiés par des femmes, et 35% sont à vocation sociale et environnementale. Les entrepreneurs bénéficient d'un ensemble de services mixant coaching individuel, ateliers collectifs afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences, perks grâce à nos partenaires (Scaleway, Hubspot, Qonto, Microsoft, Google...), d'espaces de co-working ou bureaux privatisés ainsi que d'un programme de mentoring avec plus de 50 CEOs Alumni mobilisés. Depuis plusieurs années, KEDGE Entrepreneurship accompagne aussi les startups dans leurs recherches de financements, et leurs levées de fonds, en proposant, entre autres, un fond prêt d'honneur, et l'accès à un réseau de Business Angels composé de chefs d'entreprise diplômés de KEDGE. Des espaces de coworking, et des bureaux sont aussi mis à disposition des startups sur les différents campus, avec plus de 1300m², le plus grand lieu dédié à la création d'entreprise se trouvant sur le campus de KEDGE BS Marseille avec 650m².

[LinkedIn/Kedge Entrepreneurship](#)

Présentation des différents projets et acteurs en liens dans l'écosystème et en Afrique :

L'international est l'un des principaux piliers de la stratégie de KEDGE. Nous sommes une école ancrée sur nos territoires et résolument ouverte sur le monde. Cette ouverture sur le monde signifie que KEDGE déploie un savoir-faire et une expertise sur des territoires où il y a des opportunités et des besoins. Nous collaborons régulièrement avec les agences de développement, comme le groupe Agence Française de Développement (AFD) ou l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) en Afrique.

Notre atout est très simple : notre partenaire BEM Dakar est une école sénégalaise pour la jeunesse sénégalaise et de l'ensemble de la sous-région. Nous nous positionnons comme partenaire, notre ambition n'est pas d'importer des savoir-faire mais de co construire avec nos partenaires locaux. C'est en ce sens qu'en 2020, nous avons continué à suivre notre partenaire BEM Dakar dans l'ouverture de BEM Abidjan qui compte aujourd'hui près de 300 étudiants.

Nos programmes et réalisations en Afrique de l'Ouest et Afrique du Nord :

Nous avons accompagné la cohorte Côte d'Ivoire du programme [Meet Africa](#) en 2021 et nous accompagnons actuellement [l'Institut de Recherche et Développement](#) pour monter en compétences 21 Universités publiques de 8 pays en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée, Burkina Faso, Niger, Nigéria, Ghana, Bénin) sur des sujets d'accompagnement d'étudiants entrepreneurs.

En mars 2023, **KEDGE Business School et ANIMA Investment Network lancent [PROVENCE-BRIDGE Africa](#), un programme de développement de projets pour les entrepreneurs qui souhaitent développer leur entreprise entre la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Sénégal et la France. Notre cible, des entrepreneurs de la diaspora des trois pays africains, et des entrepreneurs africains qui souhaitent s'établir sur le marché français. Ce programme, opéré entre Marseille et les trois pays africains, accompagnera des entrepreneurs de la diaspora africaine en France et des entrepreneurs africains dans un programme commun d'internationalisation et de découverte des marchés respectifs**

Par ailleurs, nous accompagnons l'association étudiante ACCEDE Provence entrepreneurs sur le développement des concours Le Phare sur 3 territoires : Maroc, Tunisie et Sénégal. En Mai et Juin 2023, c'est plus de **300 entrepreneurs** qui ont participé à ce concours sur chaque pays. Un vivier de talents qui pourraient rejoindre les programmes de Soft-Landing Provence Africa Connect.

ACCEDE Provence entrepreneurs, composée d'étudiants de KEDGE BS organise depuis 1999 un salon dédié à la création. En 2021, ACCEDE structure ses activités et développe ACCEDE International afin de mettre en lumière les porteurs de projets marocains, tunisiens et sénégalais à travers 3 évènements annuels.

Nos partenaires sur l'Afrique qui seront sollicités pour le sourcing des entreprises à accompagner dans le cadre de l'appel à projet :

- Maroc : Technopark,
- Tunisie : The Dot, Hammamet Valley Hub,
- Sénégal : BEM Dakar, la DER, IRD
- Côte d'Ivoire : Incubivoir, BEM Abidjan, IRD

Nous travaillons quotidiennement avec nos partenaires sur l'ensemble des programmes que nous opérons (**Provence Bridge Africa**, **ACE Partner**). **The Dot** et le **Technopark** sont des partenaires de confiance auprès de qui nous pourrions relayer la proposition de Soft Landing. **L'institut de Recherche pour le développement** ; via ses réseaux de « centre d'excellence » peut nous permettre de partager à près de 21 centres de recherche sur 8 Pays en Afrique de l'Ouest.

La délégation à l'entrepreneuriat rapide (DER) au Sénégal a accompagné plusieurs centaines d'entrepreneurs sénégalais et aura la capacité de nous orienter sur les profils qui pourraient être intéressés par un développement à Marseille.

BEM Dakar & Abidjan pourront partager l'opportunité à leurs étudiants et alumni **Incub'Ivoire** aux entrepreneurs qu'ils ont accompagnés et qu'ils accompagnent.

Ajouter à cela, au sein de nos 80 000 Alumni, nous avons un vivier d'Alumni entrepreneurs issus de la diaspora Africaine. Nous comptons plus de **1000 alumni au Maroc**, plus de **500 alumni en Tunisie**, plus de **1000 alumni au Sénégal**, plus de **1000 alumni en Côte**

d'Ivoire. Une communication spécifique sera réalisée afin de cibler les meilleurs profils dans le cadre de cet AMI.

Nos experts et coachs qui interviennent dans des structures type incubateur et accélérateur en Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest seront également sollicités pour communiquer auprès des startups africaines souhaitant s'installer sur la métropole Aix-Marseille et rejoindre le programme.